

EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°18-278 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 56

- - - présents : 40
- - - votants : 48

Date de la convocation : 21/09/2018

Date d'affichage de la délibération : 01/10/2018

Accusé de réception en préfecture
045-244500203-20180927-18-278-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Objet : AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING (COMMUNES D'AMILLY, CHALETTE-SUR-LOING, MONTARGIS, PANNES ET VILLEMAMDEUR) : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2017 :

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Frank SUPPLISSON.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, DOOR, NOTTIN, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA-ANTONINI, LELIEVRE, DARDELET, SERRANO, TOURATIER, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme PARE à M. DOOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. WATELLE à M. COULON.

Madame LELOUP remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L1411-3, L.1411-13, L1413-1 et L.2224-5 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission des Travaux du 4 septembre 2018 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux le 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 20 septembre 2018 ;

Considérant que l'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE exerce la compétence production, transport, stockage et distribution de l'eau potable pour les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur ;

Considérant les éléments fournis dans le rapport annuel joint, établi par l'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE le 3 septembre 2018 pour l'exercice 2017 ;

Après en avoir délibéré ;

Article 1^{er} : **PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'Eau Potable pour l'exercice 2017 pour les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, Madame le Comptable public et Madame le Maire de Villemandeur et Messieurs les Maires d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis et Pannes.

Fait à Montargis, le 2 octobre 2018.

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du : 08 OCT. 2018

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

Le Président,
Frank SUPPLISSON


Le Président,
Le Président empêché, par
délégué par le Premier Vice-Président
Frank SUPPLISSON
Gérard DUPATY


Le Président empêché, par
délégué par le Premier Vice-Président
Gérard DUPATY

**AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING
(COMMUNES D'AMILLY, CHALETTE-SUR-LOING, MONTARGIS, PANNES
ET VILLEMANDEUR)
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE
EXERCICE 2017**

L'Agglomération Montargoise, Communauté d'agglomération comprenant les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur, assure sa compétence Eau Potable en délégation de service public auprès de Lyonnaise des Eaux France.

L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE exerçant la compétence production, transport, stockage et distribution de l'eau potable pour les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur, il lui revient de prendre connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017 pour ces 5 communes.

Ce service est assuré en concession avec SUEZ Eau France et dessert 51 560 habitants au 31/12/2017.

Les 6 ressources sont les forages Chise 1, 2 et 3 sur la commune d'Amilly et Aulnoy 1, 2 et 3 sur la commune de Pannes. La totalité de l'eau distribuée provient de ressources souterraines.

Le volume prélevé en 2017 atteint 3 339 819 m³ + 1 % sur 2016 (3 308 066 m³ en 2016) d'eau.

L'eau consommée 2 776 736 m³ en 2017 (2 732 003 m³ en 2016) est distribuée à 20 858 clients.

Le nombre de clients se répartit ainsi par commune :

- Amilly 6 124
- Chalette-sur-Loing ... 4 756
- Montargis 4 713
- Pannes 1 747
- Villemandeur 3 518

Le rendement du réseau est de 85,5 % pour l'année 2017 (86,8 en 2016).

La longueur du réseau est de 423 km au 31/12/2017 ; il existe 8 réservoirs sur tour d'une capacité globale de 8 950 m³.

Prix de l'eau pour 120 m³ consommés (en euros TTC) :

	2015	2016	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} août 2017
Montant de la facture 120 m ³	298,65	301,64	301,64	282,73
Prix du m ³	2,49	2,51	2,51	2,36
Variation 2015/ 2016		+ 0,8 %	-	- 6,00%

En application de l'avenant 10 signé début 2016, la tarification de l'eau sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 juillet 2017 (fin du contrat de délégation) a été gelée. Suite aux négociations intervenues lors du renouvellement du contrat de délégation en 2017, le prix de l'eau potable a enregistré une baisse de 6 % malgré les nouveaux services et les investissements mis à la charge du délégataire.

Le taux d'impayés pour l'année 2017 est de 2,24 %.

Les recettes de vente d'eau ont représenté 6 090 540€ en 2017 (6 219 440 € en 2016) dont 660 407€ de surtaxes reversées à l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.

Qualité de l'eau en 2017 et développement durable :

Les taux de conformité réglementaires sur analyses de contrôle sanitaire sur la distribution sont les suivants :

- **Sur la distribution :**
 - Microbiologie : nb contrôles 117 : 0 non conforme
 - Physico chimique : nb contrôles 118 : 4 non conformes

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux :

L'indice de connaissance du réseau au 31/12/2017 correspond à une note de 120 sur 120.

Financement des investissements :

L'encourt de la dette du service d'Eau potable est de **193 115 € au 31/12/2017 (155 852 € au 31/12/2016)**, l'épargne brute au 31/12/2017 s'élève à 554 166 € soit une durée **d'extinction de la dette de 0,3 année.**

Les **travaux engagés** au cours de l'année 2017 représentent un investissement de 1 062 614,20 € (1 330 995 € en 2016) dont 631 605,20 € (465 909,35 € en 2016) imputés sur les fonds contractuels gérés par SUEZ Eau France.

La **dotation aux amortissements** inscrit à l'exercice 2017 s'élève à **115 781 € (120 258 € en 2016).**